

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 272

8 février 2010

### SOMMAIRE

<b>3GMC S.à r.l.</b> .....	<b>13020</b>	<b>Nokian Tyres Sàrl</b> .....	<b>13029</b>
<b>Ability Finance Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>13038</b>	<b>Outbox</b> .....	<b>13027</b>
<b>Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l.</b> ....	<b>13040</b>	<b>Prodest Finance S.A.</b> .....	<b>13026</b>
<b>An der Flebour S.A.</b> .....	<b>13020</b>	<b>ProLogis Belgium XIV S.à r.l.</b> .....	<b>13014</b>
<b>Bau-Union Wiltz SA</b> .....	<b>13020</b>	<b>ProLogis France XLV S.à r.l.</b> .....	<b>13019</b>
<b>BNP Paribas Luxembourg</b> .....	<b>13014</b>	<b>ProLogis France XXII Sàrl</b> .....	<b>13023</b>
<b>Claire Holding S.A.</b> .....	<b>13013</b>	<b>ProLogis France XXIX S.à r.l.</b> .....	<b>13029</b>
<b>Climax Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>13051</b>	<b>ProLogis France XXXIX S.à r.l.</b> .....	<b>13022</b>
<b>Convest21 Umbrella</b> .....	<b>13028</b>	<b>QP International S.à r.l.</b> .....	<b>13022</b>
<b>Easy Sàrl</b> .....	<b>13054</b>	<b>Rotavax Luxembourg No. 1 S.à r.l.</b> .....	<b>13038</b>
<b>Eiknes International</b> .....	<b>13052</b>	<b>Saratoga S.A.</b> .....	<b>13044</b>
<b>El Dolce S.A.</b> .....	<b>13056</b>	<b>Sculptor German Real Estate S.à r.l.</b> .....	<b>13037</b>
<b>Electricité Fautsch s.à r.l.</b> .....	<b>13020</b>	<b>Strawberry Marketing S.à r.l.</b> .....	<b>13040</b>
<b>Euroset S.à r.l.</b> .....	<b>13023</b>	<b>TAM TAM Luxembourg S.A.</b> .....	<b>13027</b>
<b>Fincart S.A.</b> .....	<b>13020</b>	<b>Theta Energy S.à r.l.</b> .....	<b>13042</b>
<b>FW Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>13015</b>	<b>Twilight S.A.</b> .....	<b>13044</b>
<b>HEVAF Gartmore S.à r.l.</b> .....	<b>13010</b>	<b>Unipay's Global Services S.A.</b> .....	<b>13038</b>
<b>Influence Europe S.A.</b> .....	<b>13056</b>	<b>VAH Private Equity SICAV</b> .....	<b>13022</b>
<b>I.S.H. s.à r.l.</b> .....	<b>13054</b>	<b>Vanille S.à r.l.</b> .....	<b>13040</b>
<b>Kingspan Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>13019</b>	<b>Waters Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>13045</b>
<b>Luxdisc S.à r.l.</b> .....	<b>13056</b>		
<b>Manulife Century Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.</b> .....	<b>13048</b>		

**HEVAF Gartmore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.158.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.034.

In the year two thousand nine on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Elvinger, residing in Luxembourg

There appeared:

HEVAF Master B S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 117.683, (the "Sole Shareholder"),

here represented by Jeannette Hesser, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, under private seal.

This proxy, signed ne varietur, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of HEVAF Gartmore S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company established in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, of July 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1743 dated September 19, 2006; modified pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, residing in Luxembourg, of December 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 564, dated March 06, 2008; and to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, of July 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2019, dated August 20, 2008.

II. The Company's share capital is currently fixed at one million Euros (€ 1,000,000) represented by ten thousand (10,000) shares of one hundred Euros (€ 100) each;

III. The appearing party, acting in its above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is as follows:

1. To increase the Company's share capital from one million Euros (€ 1,000,000), divided into ten thousand (10,000) shares, each having a value of one hundred Euros (€ 100) to eighteen million one hundred fifty eight thousand Euros (€ 18,158,000), divided into one hundred eighty one thousand five hundred and eighty (181,580) shares, each having a value of one hundred Euros (€ 100) as a result of the contribution in cash by the Sole Shareholder;

2. To approve the issuance of one hundred seventy one thousand five hundred eighty (171,580) shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100) by the Company to the Sole Shareholder; having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlements to the dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one hundred seventy one thousand five hundred eighty (171,580) shares by the Sole Shareholder, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100); and to accept payment in full of each of these shares as a result of the contribution in cash by the Sole Shareholder.

4. To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted by the present resolutions.

After this had been set forth, the appearing party now requests the undersigned notary to record the following resolutions.

*First resolution*

The sole shareholder RESOLVES TO increase the Company's share capital from its current amount of one million Euros (€ 1,000,000), divided into ten thousand (10,000) shares, each having a value of one hundred Euros (€ 100) up to eighteen million one hundred fifty eight thousand Euros (€ 18,158,000), divided into one hundred eighty one thousand five hundred and eighty (181,580) shares, each having a value of one hundred Euros (€ 100) as a result of the contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The sole shareholder RESOLVES TO approve the issuance of one hundred seventy one thousand five hundred eighty (171,580) shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100) by the Company to the Sole Shareholder; having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlements to the dividends as from the day of the decision of the sole shareholder resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and Payment*

There now appeared Ms Hesser, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of HEVAF Master B S.a r.l., by virtue of a proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of HEVAF Master B S.a r.l. for one hundred seventy one thousand five hundred eighty (171,580) shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100); and to accept payment in full of each of these shares as a result of the contribution in cash by the Sole Shareholder. The person appearing declared and the Sole Shareholder recognized that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of seventeen million one hundred fifty eight thousand Euros (€ 17,158,000) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

*Third resolution*

The sole shareholder RESOLVES TO accept the subscription and payment in full of each of these shares by a contribution in cash to allot the one hundred seventy one thousand five hundred eighty (171,580) shares each at a value of one hundred Euros (€ 100).

*Forth Resolution*

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 (paragraph 1) of the articles of association of the Company in order to give it the following wording:

" **Art. 6. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at eighteen million one hundred fifty eight thousand Euros (€ 18.158.000) divided into one hundred eighty one thousand five hundred eighty (181,580) shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up. "

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre,

Par devant Nous, Maître Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché du Luxembourg),

A comparu:

HEVAF Master B S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 117.683 ("Associé unique");

Ici représentée par Jeannette Hesser, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de HEVAF Gartmore S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique de HEVAF Gartmore S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Société"), constituée par acte de Maître Gerard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N°1743 du 19 septembre 2006 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 118.034, modifié par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N°564 du 6 mars 2008 et par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 juillet 2008, of July 15, 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N° 2019, le 20 août, 2008.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à un million Euros (€ 1,000,000), représentés par dix mille (10,000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

III. La comparante, agissant dans sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour*

1. Augmenter le capital souscrit de HEVAF Gartmore S.à r.l. de son montant actuel d'un million Euros (€ 1.000.000), divisé en dix mille (10.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, de manière à le porter à dix huit million cent cinquante huit mille Euros (€ 18.158.000) divisé en cent mille quatre vingt-un cent quatre-vingt (181.580) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent (€ 100) par contribution d'espèces de l'Associé unique;

2. Approuver d'émission de cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt (171.580) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associé Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée;

3. Accepter la souscription et l'émission de cent soixante onze mille cinq cent quatre-vingt (171.580) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) par l'Associé unique et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par contribution en espèces;

4. Modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions précédentes.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel d'un million Euros (€ 1.000.000), divisé en dix mille (10.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, de manière à le porter à dix huit million cent cinquante huit mille Euros (€ 18.158.000) divisé en cent mille quatre vingt-un cent quatre-vingts (181.580) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent (€ 100) par contribution d'espèces de l'Associé unique;

#### *Deuxième résolution*

L'Associé unique APPROUVE l'émission de cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt (171.580) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir de ce jour;

#### *Souscription et Paiement*

Ensuite est intervenue Jeannette Hesser, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé HEVAF Master B S.à r.l., en vertu d'une procuration sous seing privé.

La comparante a déclaré souscrire aux cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt (171.580) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100), et les libérer intégralement par apport en numéraire.

La comparante a déclaré et l'Associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été libérée intégralement en espèces et que la somme de dix sept million cent cinquante huit mille Euros (€ 17.158.000) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'Associé unique DECIDE, d'accepter la souscription et la libération intégrale de chacune de ces cent soixante onze mille cinq cent quatre-vingt (171.580) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) par contribution d'espèces.

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour. L'article 6 des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix huit million cent cinquante huit mille Euros (€ 18.158.000) divisé en cent mille quatre vingt-un cent quatre-vingts (181.580) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent (€ 100)."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement six mille Euros.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. HESSER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55159. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010010638/174.

(100003268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

### **Claire Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 31.316.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

DANNEELS MANAGEMENT S.A., immatriculée à Belize sous le numéro 17.002, avec siège social à Belize, Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, ici représentée par Monsieur Philippe Chantereau en vertu d'un mandat général donné à Belize City, Belize, le 5 décembre 2000.

Laquelle comparante a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme CLAIRE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination de MELANIE HOLDING S.A. par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 1988, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 149 du 2 juin 1988.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en date du 21 juillet 1989 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en 1990, numéro 31, page 1461.

- La société a actuellement un capital social de CINQUANTE MILLE LIVRES STERLING (GBP 50.000) représenté par cinq (5) actions d'une valeur nominale de dix mille (GBP 10.000) livres sterling chacune.

- toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir DANNEELS MANAGEMENT S.A.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CLAIRE HOLDING S.A. à la date de ce jour;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CLAIRE HOLDING S.A.

Les livres et documents comptables de la société CLAIRE HOLDING S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Chantereau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. LAC/2009/57879. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010667/42.

(100003678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**ProLogis Belgium XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.906.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 quatorze mille vingt-cinq (14025) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Developments BV ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-1930 I Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 quatorze mille vingt-cinq (14025) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 quatorze mille vingt-cinq (14025) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XI Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 quatorze mille vingt-cinq (14025) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 novembre 2009 quatorze mille vingt-cinq (14025) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été transférées à ProLogis Holding III BV, ayant son siège social à NL -1118 BG Schiphol Airport, 115 Schiphol Boulevard, Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis Holding III BV .....	14025 parts
Total .....	14025 parts sociales

Le 09 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011869/38.

(100004874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**BNP Paribas Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.754.

Par un courrier du 18 décembre 2009, Monsieur Gilles de VAUGRIGNEUSE a présenté sa démission en qualité d'Administrateur de BNP PARIBAS Luxembourg, ceci avec effet au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Daniel POSTAL

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010011908/14.

(100005250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**FW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.941.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "FW Holdings Sàrl", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4 December 2009, not yet published in the Mémorial C and in process of registration at the Luxembourg Trade Register (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder is present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Waiving of notice rights;

2.- Increase the share capital of the Company for a total amount of USD 111,000,000 (one hundred eleven million dollar), so as to raise it from its present amount of USD 25,000 (twenty five thousand dollar) to USD 111,025,000 (one hundred eleven million twenty five thousand dollar) by the issue of 4,440,000 (four million four hundred forty thousand) new shares having a par value of USD 25 (twenty five dollar) each, together with a share premium of USD 999,000,000 (nine hundred ninety nine million dollar) out of which USD 11,102,500 (eleven million one hundred two thousand five hundred dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company;

3.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of the increase by contribution in kind of shares;

4.- Subsequent amendment of article 8 (eight) of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

*First resolution:*

The Company "Foster Wheeler International Corporation", a Company organized under the laws of Delaware and having its registered office at Perryville Corporate Park, Clinton, NJ-08809; being the sole shareholder of the Company, waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The sole shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by USD 111,000,000 (one hundred eleven million dollar), so as to raise it from its present amount of USD 25,000 (twenty five thousand dollar) to USD 111,025,000 (one hundred eleven million twenty five thousand dollar) by the issue of 4,440,000 (four million four hundred forty thousand) new shares having a par value of USD 25 (twenty five dollar) each, together with a share premium of USD 999,000,000 (nine hundred ninety nine million dollar) out of which USD 11,102,500 (eleven million one hundred two thousand five hundred dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in 5,000,000 shares owned in Foster Wheeler Europe and the 12,000 shares owned in Foster Wheeler European E&C.

*Third resolution:*

The shareholder accepts the subscription of the new shares by himself, that is to say:

- "Foster Wheeler International Corporation", prenamed, for all the 4,440,000 (four million four hundred forty thousand) new shares having a par value of USD 25 (twenty five dollar) each to be issued.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the aforementioned Company "Foster Wheeler International Corporation", here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain here annexed;

which declares to subscribe to the 4,440,000 (four million four hundred forty thousand) new shares having a par value of USD 25 (twenty five dollar) each and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

*Description of the contributions*

The 33,077,087 (thirty-three millions seventy-seven thousand eighty seven) shares with GBP 1 par value owned in Foster Wheeler Europe, a Company incorporated under the laws of the United Kingdom, representing 100 % of the share capital of this latest Company and owned by "Foster Wheeler International Corporation" prenamed and the 12,000 shares with USD 1 par value owned in Foster Wheeler European E&C, a Company incorporated under the laws of the Bermuda, representing 100 % of the share capital of this latest Company and owned by "Foster Wheeler International Corporation" prenamed; this contribution being valued at USD 1,110,000,000 (one billion one hundred ten million dollar), remunerated by issue of 4,440,000 (four million four hundred forty thousand) new shares in the Company.

*Evaluation*

The net value of this contribution in kind is evaluated at USD 1,110,000,000 (one billion one hundred ten million dollar).

The subscriber requests that this total amount of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of USD 111,000,000 (one hundred eleven million dollar) and as share premium for an amount of USD 999,000,000 (nine hundred ninety nine million dollar) out of which USD 11,102,500 (eleven million one hundred two thousand five hundred dollar) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of the Company attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends and by a balance sheet of "Foster Wheeler International Corporation" dated as of the date of this deed.

*Effective implementation of the contribution*

"Foster Wheeler International Corporation", contributor prenamed here represented as stated here above, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by "Foster Wheeler International Corporation";
- all formalities shall be carried out in Delaware in order to formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Manager's intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr Rakesh Jindal, with professional address at NJ-08822 Flemington, 29, Bluebird Court;
- b) Mr Frank Przygodda, with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

here represented by Mr Régis Galiotto, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole shareholder decides to amend the article 8 (eight) of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 111,025,000 (one hundred eleven million twenty five thousand dollar) represented by 4,441,000 (four million four hundred forty one thousand) shares with a par value of USD 25 (twenty five dollar) each."



Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (6,800.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "FW Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C et en procédure d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, la société.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1,000 (mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Renonciation au droit de convocation préalable

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de USD 111,000,000 (cent onze millions de dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 25,000 (vingt cinq mille dollars) à USD 111,025,000 (cent onze million vingt cinq mille dollars) par l'émission de 4,440,000 (quatre millions quatre cent quarante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 25 (vingt cinq dollars) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de USD 999,000,000 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions de dollars), dont USD 11,102,500 (onze millions cent deux mille cinq cent dollars) alloués à la réserve légale de la société.

3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions,

4.- Modification afférente de l'article 8 (huit) des statuts afin de refléter le nouveau capital social en concordance avec les résolutions qui précèdent

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

La société "Foster Wheeler International Corporation", une société régie par le droit du Delaware et ayant son siège social à Perryville Corporate Park, Clinton, NJ-08809; associé unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'associé unique exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 111,000,000 (cent onze millions de dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 25,000 (vingt cinq mille dollars) à USD 111,025,000 (cent onze million vingt cinq mille dollars) par l'émission de 4,440,000 (quatre millions quatre cent quarante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 25 (vingt cinq dollars) chacune, moyennant

paiement d'une prime d'émission globale de USD 999,000,000 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions de dollars), dont USD 11,102,500 (onze millions cent deux mille cinq cent dollars) alloués à la réserve légale de la société, le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique.

*Troisième résolution:*

L'associé accepte la souscription des parts sociales nouvelles par lui-même, à savoir:

- "Foster Wheeler International Corporation", prédésignée, pour l'intégralité des 4,440,000 (quatre millions quatre cent quarante mille) parts sociales nouvelles à émettre d'une valeur nominale de USD 25 (vingt cinq dollars) chacune.

*Intervention de rapporteur - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée "Foster Wheeler International Corporation", représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé, qui demeurera annexée au présente;

laquelle a déclaré souscrire les 4,440,000 (quatre millions quatre cent quarante mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 25 (vingt cinq dollars) chacune et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

*Description de l'apport*

Les 33,077,087 (trente-trois millions soixante-dix-sept mille quatre-vingt-sept) actions d'une valeur nominale de GBP 1, de la société "Foster Wheeler Europe" une société régie par les lois Royaume Uni, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de cette dernière et les 12,000 (douze mille) actions d'une valeur nominale de USD 1, de la société "Foster Wheeler European E&C" une société régie par les lois des Bermudes, représentant 100 % (cent pour cent) du capital social de cette dernière; cet apport étant évalué à USD 1,110,000,000 (un milliard cent dix millions de dollars), rémunéré par l'émission de 4,440,000 (quatre millions quatre cent quarante mille) parts sociales nouvelles de la société.

*Evaluation*

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à USD 1,110,000,000 (un milliard cent dix millions de dollars).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à la société doit être considérée comme du capital pour un montant de USD 111,000,000 (cent onze millions de dollar) et comme une prime d'émission pour un montant de USD 999,000,000 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions de dollars), dont USD 11,102,500 (onze millions cent deux mille cinq cents dollars) alloués à la réserve légale de la société.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de la société attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

*Réalisation effective de l'apport*

"Foster Wheeler International Corporation", prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de "Foster Wheeler Europe" et de "Foster Wheeler European E&C" sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées au Delaware, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus:

a) Monsieur Rakesh Jindal, demeurant à NJ-08822 Flemington, 29, Bluebird Court

b) Monsieur Frank Przygodda, demeurant à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll

ici représentés par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier l'article 8 (huit) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 111.025.000 (cent onze million vingt cinq mille dollar) divisé en 4.441.000 (quatre million quatre cent quarante un mille) parts sociales de USD 25 (vingt cinq dollars) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille huit cents euros (6.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56378. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrés aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010010655/229.

(100003161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**ProLogis France XLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.895.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 vingt-neuf (29) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance IX Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings IX a été transférée à ProLogis European Holdings XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XVII Sàrl .....	1 part
ProLogis European Finance XVII Sàrl .....	29 parts
Total .....	30 parts sociales

Le 30 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011871/25.

(100004867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**Kingspan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.400,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 83.549.

Par résolutions signées en date du 18 décembre 2009, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, avec siège social au 1, Rue Pletzer, L-8080 Bertrange en tant que réviseur d'entreprise, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg le 4 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010011933/14.

(100005158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Electricité Fautsch s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9536 Wiltz, 7A, avenue Nic. Kreins.

R.C.S. Luxembourg B 103.243.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2010011944/11.

(100005312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**An der Flebour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 100.317.

---

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2010011945/11.

(100005309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Bau-Union Wiltz SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 94.395.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2010011946/11.

(100005305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**3GMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9632 Alscheid, 4, Op der Heicht.

R.C.S. Luxembourg B 115.139.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011947/10.

(100005180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Fincart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.761.

---

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois FINCART S.A. avec siège social à Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B numéro 107761,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 avril 2005, publié au Mémorial C n° 936 du 23 septembre 2005, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C n° 995 du 6 octobre 2005 .

L'assemblée est présidée par Mme Concetta DEMARINIS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2 rue de la Chapelle.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Concetta DEMARINIS, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 200.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. To resolve on starting the procedure of the winding up of the company;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco STERZI as liquidator of the company and to determine his powers;
3. Miscellaneous.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, Monsieur Marco STERZI, conseil économique, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 décembre 2009, LAC/2009/53451: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010658/65.

(100003746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**QP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 9, Im Dahl.

R.C.S. Luxembourg B 111.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010011948/10.

(100005178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**ProLogis France XXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.812.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 quatre cents quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Finance VII Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, c'ad, ProLogis European Holdings VII a été transférée à ProLogis European Holdings XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XVII Sarl .....	1 part
ProLogis European Finance XVII Sarl .....	499 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 30 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011884/25.

(100004822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**VAH Private Equity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.887.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 31 décembre 2009*

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Georg SEIL de ses mandats d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et a nommé en remplacement Monsieur Silvan TRACHSLER (résidant professionnellement à L-1855 LUXEMBURG, 43, avenue J.F. Kennedy) Administrateur et Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010011916/18.

(100004836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**ProLogis France XXII Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.122.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 quatre cents quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance IX Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings IX a été transférée à ProLogis European Holdings XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XVII Sarl .....	1 part
ProLogis European Finance XVII Sarl .....	499 parts
Total .....	500 parts sociales

Le 30 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011881/25.

(100004811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**Euroset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.834.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Taurus TV GmbH (hereinafter referred to as "The Sole Member"), a private limited company duly organized under German law, registered in with the district court of Munich under HRB 45794, with business address in Betastraße 1, 85774 Unterföhring, Germany, representing the full amount of the corporate capital of EUR 51,650,000.- (fifty one million six hundred fifty thousand euro) of EUROSET S.à r.l. represented by 1,000,000 (one million) corporate units with a par value of EUR 51,65 (fifty-one euro sixty-five cent) each,

duly represented by Mrs Morgane IMGRUND, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned Taurus TV GmbH is the sole member of EUROSET S.à r.l., a private limited company incorporated and governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B68834, having its registered seat in 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (the "Company"). The Company was incorporated by a deed before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on March 11, 1999, published in the official gazette, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 388, dated May 28, 1999. Its Articles of Association were amended first by deed before Maître Francis KESSELER, aforementioned, on May 6, 1999, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 595, dated August 3, 1999, then by deed before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on October 19, 1999, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 5, dated January 4, 2000, and finally by deed before Maître Léon Thomas called Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on June 26, 2002, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", N° 1303, dated September 9, 2002.

In its capacity of Sole Member of the Company, the appearing party, represented as here above stated, requested the undersigned notary to state its subsequent resolutions in relation with the following agenda:

- 1) Suppression of the nominal value of the corporate units of the Company;
- 2) Reduction of the share premium by its total amount of EUR 416,554,272.25 (four hundred sixteen million five hundred fifty four thousand two hundred seventy-two euro and twenty five cents) by way of compensation of the losses

carried forward amounting as of October 31, 2009 to EUR 420,014,940.85 (four hundred twenty million fourteen thousand nine hundred forty euro and eighty five cents) in order to reduce the losses carried forward to a remaining amount of EUR 3,460,668.60 (three million four hundred sixty thousand six hundred sixty-eight euro sixty cents);

3) Reduction of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 41,237,500.- (forty one million two hundred thirty seven thousand five hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 51.650.000.- (fifty one million six hundred fifty thousand euro) to EUR 10,412,500.- (ten million four hundred twelve thousand five hundred euro) by way of compensation of the remaining losses carried forward resulting after compensation with the share premium in an amount of 3,460,668.60 (three million four hundred sixty thousand six hundred sixty-eight euro sixty cents) and reimbursement of EUR 37,776,831.40 (thirty seven million seven hundred seventy-six thousand eight hundred thirty-one euro forty cents) and cancellation of 895,875 (eight hundred ninety five thousand eight hundred seventy-five) corporate units without par value.

4) Subsequent amendment of Article 6 paragraph 1 of the Articles of Association so as to reflect the foregoing to be read as follows:

"The Company's corporate capital is set at EUR 10,412,500.- (ten million four hundred twelve thousand five hundred euro represented by 104,125 (one hundred four thousand one hundred twenty-five) corporate units without par value."

5) Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Sole Member decides to suppress the nominal value of the Company's corporate units.

#### *Second resolution*

The Sole Member decides to reduce the share premium by its total amount of EUR 416,554,272.25 (four hundred sixteen million five hundred fifty four thousand two hundred seventy-two euro and twenty five cents) by way of compensation of the losses carried forward amounting as of October 31, 2009 to EUR 420,014,940.85 (four hundred twenty million fourteen thousand nine hundred forty euro and eighty five cents) in order to reduce the losses carried forward to a remaining amount of EUR 3,460,668.60 (three million four hundred sixty thousand six hundred sixty-eight euro sixty cents).

#### *Third resolution*

The Sole Member decides to reduce the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 41,237,500.- (forty one million two hundred thirty seven thousand five hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 51.650.000.- (fifty one million six hundred fifty thousand euro) to EUR 10,412,500.- (ten million four hundred twelve thousand five hundred euro) by way of compensation of the remaining losses carried forward resulting after compensation with the share premium in an amount of 3,460,668.60 (three million four hundred sixty thousand six hundred sixty-eight euro sixty cents) and reimbursement of EUR 37,776,831.40 (thirty seven million seven hundred seventy-six thousand eight hundred thirty-one euro forty cents) and cancellation of 895,875 (eight hundred ninety five thousand eight hundred seventy-five) corporate units without par value.

The Sole Member decides to give mandate to any member of the board of managers to insert the resolution in the books of the Company and to reimburse the cancelled units to the Sole Member.

#### *Fourth resolution*

Pursuant to the above resolution, the Sole Member decides to amend Article 6 paragraph of the Articles of Association, which shall henceforth be read as follows:

"The Company's corporate capital is set at EUR 10,412,500.- (ten million four hundred twelve thousand five hundred euro represented by 104,125 (one hundred four thousand one hundred twenty-five) corporate units without par value."

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands English, states herewith that on request of the proxy-holder the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy-holder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



La société Taurus TV GmbH (désignée ci-après comme l'"Associé Unique"), une société à responsabilité limitée de droit allemand, immatriculée au registre des commerce tenu auprès du tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRB 45794, ayant son siège social à Betastraße 1, 85774 Unterföhring, Allemagne, représentant l'ensemble du capital social de EUR 51.650.000,- (cinquante et un million six cent cinquante mille euros) de EUROSET S.à r.l., représenté par 1.000.000 (un million) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 51,65 (cinquante-et-un euros et soixante-cinq cents) chacune,

représentée valablement par Maître Morgane IMGRUND, avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnées, après avoir été paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société EUROSET S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B68834, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie (désignée ci-après comme la "Société"). La Société fut constituée suivant acte reçu par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 11 mars, 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388, en date du 28 mai 1999. Les statuts de la société furent modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Francis KESSELER, précité, du 6 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595, en date du 3 août 1999, puis suivant acte reçu par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg du 9 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5, en date du 4 janvier 2000, et finalement suivant acte reçu par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, du 26 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1303, en date du 9 septembre 2002.

En sa capacité d'Associé Unique de la Société, la comparante, représenté comme précité, a prié le notaire soussigné d'acter les résolutions subséquentes en relation avec l'ordre du jour suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

2) Réduction de l'intégralité de la prime d'émission pour son montant global de EUR 416.554.272,25 (quatre cent seize million cinq cent cinquante quatre mille deux cent soixante-douze euro vingt-cinq cents) par compensation des pertes reportées à nouveau d'un montant global au 31 octobre 2009 de EUR 420.014.940,85 (quatre cent vingt million quatorze mille neuf cent quarante euro quatre-vingt-cinq cents) afin de réduire les pertes reportées à nouveau au montant restant de EUR 3.460.668,60 (trois million quatre cent soixante mille six cent soixante-huit euro soixante cents);

3) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 41.237.500,- (quarante et un million deux cent trente sept mille cinq cent euro) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 51.650.000,-(cinquante et un million six cent cinquante milles euros) à EUR 10.412.500,- (dix million quatre cent douze mille cinq cent euro) par compensation des pertes reportées à nouveau restantes avec la prime d'émission d'un montant de EUR 3.460.668,60 (trois million quatre cent soixante mille six cent soixante-huit euro soixante cents) et, remboursement d'un montant de EUR 37.776.831,40 (trente sept million sept cent soixante seize mille huit cent trente-et-un euro quarante cents) et annulation de 895,875 (huit cent quatre vingt quinze mille huit cent soixante-quinze) parts sociales sans valeur nominale;

4) Modification subséquente de l'article 6 premier alinéa des statuts afin de refléter la résolution précédente et qui sera dorénavant libellé comme suit:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 10.412.500,- (dix million quatre cent douze mille cinq cent euro) représenté par 104.125 (cent quatre mille cent vingt-cinq) parts sociales sans valeur nominale."

5) Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire l'intégralité de la prime d'émission pour son montant global de EUR 416.554.272,25 (quatre cent seize million cinq cent cinquante quatre mille deux cent soixante-douze euro vingt-cinq cents) par compensation des pertes reportées à nouveau d'un montant global au 31 octobre 2009 de EUR 420.014.940,85 (quatre cent vingt million quatorze mille neuf cent quarante euro quatre-vingt-cinq cents) afin de réduire les pertes reportées à nouveau au montant restant de EUR 3.460.668,60 (trois million quatre cent soixante mille six cent soixante-huit euro soixante cents).

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 41.237.500,- (quarante et un million deux cent trente sept mille cinq cent euro) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 51.650.000,- (cinquante et un million six cent cinquante milles euros) à EUR 10.412.500,- (dix million quatre cent douze mille cinq cent euro) par compensation des pertes reportées à nouveau restantes avec la prime d'émission d'un montant de EUR 3.460.668,60 (trois million quatre cent soixante mille six cent soixante-huit euro soixante cents) et, remboursement d'un montant de EUR 37.776.831,40 (trente sept million sept cent soixante seize mille huit cent trente-et-un euro quarante cents) et annulation de 895,875 (huit cent quatre vingt quinze mille huit cent soixante-quinze) parts sociales sans valeur nominale.

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs à un quelconque membre du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement à l'Associé Unique.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 10.412.500,- (dix million quatre cent douze mille cinq cent euro) représenté par 104.125 (cent quatre mille cent vingt-cinq) parts sociales sans valeur nominale."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cents euros.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est libellé en anglais suivi de la traduction française; à la demande de la comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française du texte, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: IMGRUND - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2009. Relation GRE/2009/4638. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010659/167.

(100003747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

---

**Prodest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.352.

—  
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 décembre 2009 que:

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra -l'année 2014:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeura professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeura professionnellement au 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

- Monsieur Diego LISSI, né le 10 avril 1945 à Bissone (Suisse), demeurant professionnellement 41, Avenue Hector-Otto, MC-98000 Monaco.

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

-Monsieur Michele ROMERIO, né le 20 mai 1967 à Sorrenco (Suisse), demeura professionnellement au 26, Carabella, CH-6582 Pianezzo (Suisse).

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010011910/22.

(100005244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Outbox, Société Anonyme.****Capital social: CAD 3.650.000,00.**

Siège social: L-2131 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.368.

—  
*Extract of the resolution taken by the sole shareholder of the Company on January 8, 2010:*

It is resolved to appoint Mr. Olivier Dorier, born on September 25, 1968, in Saint-Rémy, France, residing at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, as type B director of the Company for an unlimited period with immediate effect in replacement of Mr. Christophe Maillard.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique de la Société le 8 janvier 2010:*

Il est décidé de nommer M. Olivier Dorier, né le 25 septembre 1968, à Saint-Rémy, France, résidant au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, comme administrateur de type B de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat en remplacement de M. Christophe Maillard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010011849/20.

(100004848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**TAM TAM Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 3, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 140.293.

—  
L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TAM TAM LUXEMBOURG S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1836 Luxembourg, 3, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140293, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1945 du 8 août 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Fatima BENOUIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Marie-Noëlle REGARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier HENZ, diplômé EDHEC, demeurant à L-1836 Luxembourg, 3, rue Jean Jaurès.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet:

- tous travaux de communication généralement quelconques et plus spécialement la création, la production et l'exploitation d'une agence de communication et de publicité, et

- la mise en relation d'affaires de personnes morales/physiques, l'assistance en organisation et en gestion d'entreprise ainsi que le conseil en entreprise dans les domaines administratifs, commerciaux et marketing, gestion.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations commerciales, financières et civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci."

## 2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

### Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BENOUIS - REGARD - HENZ - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2009. Relation GRE/2009/4597. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010707/63.

(100003507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

### **Convest21 Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.101.

#### *Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la Société en date du 2 décembre 2009*

En date du 2 décembre 2009, les administrateurs de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Werner VONTOBEL en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Sascha ZEITZ en tant que nouveau président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Marius DORFMEISTER, né le 10 mars 1970 à Vienne, Autriche, ayant son adresse privée au 4/11, Pramergasse, 1090 Vienne, Autriche, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société se compose de la manière suivante:

- Monsieur Jürg LEU
- Monsieur Sascha ZEITZ
- Monsieur Marius DORFMEISTER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

CONVEST21 UMBRELLA

Signature

Référence de publication: 2010011923/23.

(100005427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**ProLogis France XXIX S.àr.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.091.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 quarante-neuf (49) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c`ad, ProLogis European Finance II Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 30 novembre 2009 une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, c`ad, ProLogis European Holdings II a été transférée à ProLogis European Holdings XVII Sàrl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings XVII Sarl .....	1 part
ProLogis European Finance XVII Sarl .....	49 parts
Total .....	<u>50 parts sociales</u>

Le 30 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010011879/25.

(100004796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**Nokian Tyres Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.470.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third December.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

THERE APPEARED:

Nokian Tyres Plc, a company incorporated and existing under the laws of Finland, registered with the Finland company register under the number 0680006-8 and having its registered office at Pirkkalaistie 7, FIN-37101 Nokia;

represented by Brigitte Czoske, Lawyer, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 20, Avenue Marie-Thérèse,

by virtue of proxy given on the 21<sup>st</sup> December 2009. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

**Title I. Name - Duration - Registered office - Object**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Nokian Tyres Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

### **Title II. Capital - Units**

#### **Art. 5. Capital - Units.**

5.1 The Corporation's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

**Art. 6. Increase and Reduction of capital.** The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of members, adopted in the manner required for the amendment of these articles.

#### **Art. 7. Transfer of units.**

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members provided such transfer complies with the requirements set forth in article 189 of the Law, namely has been authorized by the general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the capital of the Corporation.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own units.

#### **Art. 8. Form of units - Members' register.**

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each member who so requires.

8.3 The ownership of the registered units will result from the inscription in the members' register.

### **Title III. Administration - Management - Representation**

#### **Art. 9. Board of managers.**

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of three managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of members.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

**Art. 10. Power of the board of managers.**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

**Art. 11. Procedure.**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telefax or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 The board of managers' meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex, telefax or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if 2 (two) of the 3 (three) managers are present or represented. Decisions shall be taken unanimously by all the managers present or represented.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation.** The Corporation shall be bound by the joint signature of any two managers or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

#### **Title IV. General meetings of members**

**Art. 14. Powers and Voting rights.**

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a sole member or majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Corporation.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the sole member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December of the year two thousand ten.

**Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.**

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Corporation. The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

## **Title V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the members.

18.3 The power of the managers will come to an end by the nomination of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

**Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription - Payment*

The articles of Incorporation of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-)

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

### *Statement*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.



### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately eight hundred eighty-five euro (EUR 885.-).

### *Resolution of the member*

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is in L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich.
2. The number of managers is fixed at 3 (three).
3. The following persons are appointed managers:
  - Anne Leskelä, born on 06.03.1962 in Alavieska (Finland), residing at Pirkkalaistie 7, 37100 Nokia (Finland);
  - Leena Kaipainen, born on 23.02.1960, in Lappeenranta (Finland), residing at Pirkkalaistie 7, 37100 Nokia (Finland);
  - Bernard Del Duca, born on 26.04.1952, in Toronto, Ontario (Canada), residing at 1945 Main Str., Colchester, Vermont 05446 (USA);
4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand eleven.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Nokian Tyres Plc, société constituée sous les lois de Finlande, avec siège social à 7 Pirkkalaistie, FIN-37101 Nokia, inscrite auprès du registre des sociétés de Finlande sous le numéro 0680006-8;

Ici représentée par Maître Brigitte Czoske, Avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20 Avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2009,

laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

### **Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Nokian Tyres Sàrl", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra

également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

## **Titre II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de l'article 189 de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des parts sociales sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des parts sociales.

## **Titre III. Administration - Gérance - Représentation**

### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de trois gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins trois (3) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Le conseil de gérance pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, par télécopieur ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si 2 (deux) des 3 (trois) de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à l'unanimité des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des télécopieur.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants pour les affaires relevant de la gestion journalière de la Société, à l'exception de tout acte de disposition des actifs majeures de la Société ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.**

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'associé unique et la société représentée par l'associé unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par le gérant ou par le conseil de gérance en cas de pluralité de gérants,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## **Titre V. - Dissolution et Liquidation**

**Art. 18. Dissolution et Liquidation.**

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

### *Souscription et Libération*

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 885,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich,
- 2) Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois).
- 3) Sont nommés gérants de la Société:
  - Madame Anne Leskelä, née le 06 mars 1962, à Alavieska (FINLANDE), résidant au 7 Pirkkalaistie, 37100 Nokia (FINLANDE);
  - Madame Leena Kaipainen née le 23 février 1960 à Lappeenranta (FINLANDE), résidant au 7 Pirkkalaistie, 37100 Nokia (FINLANDE);
  - Monsieur Bernard Del Duca, né le 26 avril 1960 à Toronto Ontario (CANADA), demeurant au 1945 Main Str., Colchester, Vermont 05446 (USA);
- 4) Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille onze.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2009. REM 2009/1722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2009.

Référence de publication: 2010010575/433.

(100002984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Sculptor German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.211.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 04 décembre 2009, de la société Sculptor German Real Estate S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election des Gérants suivants pour une durée indéterminée à compter du 04 décembre 2009:

Monsieur Joël Frank, né le 14 avril 1955 à New York, aux Etats Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle le 9 West 57<sup>th</sup> Street, 39<sup>th</sup> Floor, 10019 New York, Etats Unis d'Amérique.

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Robert van't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant suivant à compter du 04 décembre 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, et dont le siège social se situe au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor German Real Estate S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

*Gérant*

Référence de publication: 2010011898/26.

(100004788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**Rotavax Luxembourg No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 500.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.912.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 29 octobre 2009 l'associé unique de la Société a résolu ce qui suit:

- Il accepte, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la démission des gérants de la Société, Carroll Archibald et Jean-Pierre Naegeli;

- Il nomme, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société, Dr. Walter Flamenbaum, résidant Two Grand Central Tower, 140 East, 45<sup>th</sup> Street, 44<sup>th</sup> floor à NY 10017 aux Etats-Unis d'Amérique, né le 31 mars 1943 à New York aux Etats-Unis d'Amérique.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 les gérants de la Société sont:

- Dr Walter Flamenbaum
- Lionel Leventhal
- Kenneth Macleod
- Halsey Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2010011387/24.

(100004222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

---

**Unipay's Global Services S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 139.240.

—  
Démission du commissaire avec effet au 31 décembre 2009

- VERICOM SA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010011928/11.

(100005384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.021.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck.

There appeared:

"Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 123.117,

represented by Mr Andreas PANAYIOTOU, Company Chairman, residing at High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM 16 7PT, United Kingdom (Category A Manager) and

Mr. Alain PEIGNEUX, Manager, residing at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde (Category B Manager),

and here represented by Mr. Patrick GOERGEN, maître en droit, with professional address at 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2009, the said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, as sole shareholder, representing the entire share capital, of "Ability Finance Luxembourg S.à r.l." (matr. 2007 2414 145), a private limited liability company, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, of 22 March 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1075, of 6 June 2007, page 51595,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 126.021, has requested the undersigned notary to state that:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the end of the Company's financial year from 31 May to 31 December. The current financial year, which has started on 1 June 2009, will end on 31 December 2009.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, Article 17 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year."

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known by the notary, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

la société à responsabilité limitée "Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l." avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 123.117, représentée par Monsieur Andreas PANAYIOTOU, Administrateur de sociétés, demeurant à High Warren, Theyden Mount, Epping, Essex CM16 7PT, Royaume-Uni (Gérant Catégorie A) et

Monsieur Alain PEIGNEUX, Gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde (Gérant Catégorie B),

ici représentée par Patrick GOERGEN, maître en droit, résidant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni) le 21 décembre 2009, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "Ability Finance Luxembourg S.à r.l." (matr. 2007 2414 145), avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1075, du 6 juin 2007, page 51595,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 126.021.

L'associée unique a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 mai au 31 décembre.

L'année sociale en cours, qui a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2009 finira le 31 décembre 2009.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GOERGEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2009. DIE/2009/12155. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL.

Ettelbruck, le 7 janvier 2010.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2010012016/84.

(100005227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Vanille S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 52.579.

Par porteur

Nous vous informons par la présente que notre Comité de Direction a résilié la convention de domiciliation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 entre la société mentionnée sous rubrique et notre Société, ceci avec effet au 31 décembre 2009.

Le 8 janvier 2010.

SGG S.A.

Frédéric Gardeur / Corinne Bitterlich

*Manager / Senior Vice Président*

Référence de publication: 2010012018/13.

(100004767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Strawberry Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 49.714.

Par porteur

Nous vous informons par la présente que notre Comité de Direction a résilié la convention de domiciliation signée en date du 2 janvier 2001 entre la société mentionnée sous rubrique et notre Société, ceci avec effet au 31 décembre 2009.

Le 8 janvier 2010.

SGG S.A.

Frédéric Gardeur / Corinne Bitterlich

*Manager / Senior Vice Président*

Référence de publication: 2010012020/14.

(100004766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.117.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary, residing in Ettelbruck.

There appeared:

"A.P ABILITY HOLDINGS LIMITED", a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Grigoriou Xenopoulou, 17, Totalserve House, PC 3106, Limassol, Cyprus, and registered with the Register of Companies of Cyprus under number HE 122098,

represented by Mr. Alain PEIGNEUX, Manager, residing at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,



and here represented by Mr. Patrick GOERGEN, maître en droit, with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2009, the said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, as sole shareholder, representing the entire share capital, of "Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l." (matr. 2006 2453 762), a private limited liability company, having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, of 19 December 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 278, of 1 March 2007, page 13325,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number B 123.117,

has requested the undersigned notary to state that:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to change the end of the Company's financial year from 31 May to 31 December.

The current financial year, which has started on 1 June 2009, will end on 31 December 2009.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, Article 17 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year."

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known by the notary, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société de droit chypriote A.P ABILITY HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 17, Grigoriou Xenopoulou, Totalserve House, PC 1306, Limassol (Chypre),

immatriculée auprès du Register of Companies of Cyprus sous le numéro HE 122098;

représentée par Monsieur Alain PEIGNEUX, Gérant, demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

ici représentée par Patrick GOERGEN, maître en droit, résidant professionnellement au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni) le 21 décembre 2009, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée "Ability Lubeck Retail Holdings S.à r.l." (matr. 2006 2453 762), avec siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 278, du 1<sup>er</sup> mars 2007, page 13325,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 123.117.

L'associée unique a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 mai au 31 décembre.

L'année sociale en cours, qui a débuté le 1<sup>er</sup> juin 2009 finira le 31 décembre 2009.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GOERGEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2009. DIE/2009/12158. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL.

Ettelbruck, le 7 janvier 2010.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2010011940/81.

(100005208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**Theta Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 106.789.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg City,

There appeared:

"THETA ENERGY LIMITED", a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 467370 (the Principal"),

here represented by Mr Kai HENNEN, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Athens, Greece, on November 30<sup>th</sup>, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "THETA ENERGY S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 106789, has been incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing then in Luxembourg, on March 21<sup>st</sup>, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 727 of July 22<sup>nd</sup>, 2005.

II. The issued share capital of the Company is presently seven hundred and eighty thousand euros (EUR 780,000.-), divided into thirty-one thousand two hundred (31,200) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid up.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of the execution of their mandate up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

THETA ENERGY LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée sous le "Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands" under number 467370 (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Kai HENNEN, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Athènes, Grèce, en date du 30 novembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée ""ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. THETA ENERGY S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 106789, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 22 juillet 2005.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 780.000.-), représenté par trente-et-un mille deux cents (31.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Hennen, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2009. LAC/2009/56028. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010661/90.

(100003711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Twilight S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 2, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 95.120.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 décembre 2009.*

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de Mme Anita van Renswoude et de Mme Annelies Wolma en leur qualité d'administrateur et de Monsieur Reinder-Jan Tiezema en sa qualité de commissaire.

L'assemblée accepte à l'unanimité la nomination de Monsieur Adrianus Metz, né le 30 juin 1948 à Amsterdam, demeurant à L-8814 Bigonville, Moulin de Bigonville et de Monsieur Georges Meyers, né le 27 septembre 1967 à Luxembourg, demeurant à L-9776 Wilwerwiltz, am Grendchen 7 comme administrateurs et de la Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l. avec siège social à L-9764 Marnach, Marburgerstrooss 19 comme commissaire. La durée des mandats et de 6 ans et expire avec l'assemblée générale annuelle statuant sur l'an 2014.

Le mandat de l'administrateur Jürgen Tiezema est prolongée pour la même durée.

Signatures

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Référence de publication: 2010011938/18.

(100005182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**Saratoga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.600.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

c/o LIPESTYLE AB, a company having its registered office at Lejonstigen 2B, SE-181 32 LIDINGÖ (Sweden), org. nr. 556718-9492 (the "Principal"),

here represented by Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on December 7<sup>th</sup>, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. SARATOGA S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 101600, has been incorporated by deed of Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher on July 7<sup>th</sup>, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 895 on September 6<sup>th</sup>, 2004.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty-one thousand euros (31.000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with no par value, all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

c/o LIFESTYLE AB, une société ayant son siège social à Lejonstigen 2B, SE-181 32 LIDINGÖ (Suède), org. nr. 556718-9492 (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 7 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera soumise avec les présentes à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. SARATOGA S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 101600 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 7 juillet 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 895 du 6 septembre 2004.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Hemmer, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2009. LAC/2009/56015. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010662/84.

(100003694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Waters Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.818.

In the year two thousand and nine, On the third day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

## THERE APPEARED:

The limited liability partnership MM European Holdings LLP, with registered office at Floats Road, Wythenshawe, Manchester M23 9LZ (United Kingdom), registered with the Registrar of Companies in England and Wales under number OC 304702,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) WATERS LUXEMBOURG S.à r.l., hereinafter referred to as the "Company", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 93818, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 23, 2003, published in the Memorial C number 677 of June 27, 2003, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 25, 2008, published in the Memorial C number 2177 of September 8, 2008,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party decides to adopt a nominal value of one Euro (EUR 1,-) per share.

*Second resolution*

The appearing party decides to exchange the five hundred twenty six thousand three hundred and ninety (526,390) existing shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25,-) each against thirteen million one hundred fifty nine thousand seven hundred and fifty (13,159,750) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

*Third resolution*

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of two hundred eighty two million nine hundred fifty eight thousand two hundred and twenty four Euro (EUR 282,958,224,-) in order to raise it from its present amount of thirteen million one hundred fifty nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 13,159,750,-) to two hundred ninety six million one hundred seventeen thousand nine hundred and seventy four Euro (EUR 296,117,974,-) by the issue of two hundred eighty two million nine hundred fifty eight thousand two hundred and twenty four (282,958,224) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

There now appeared Mr. Alain THILL, pre-named, who declares subscribing in the name and on behalf of the limited liability partnership MM European Holdings LLP, pre-named, the two hundred eighty two million nine hundred fifty eight thousand two hundred and twenty four (282,958,224) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each and paying said shares fully by contribution in kind of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the Company amounting to two hundred eighty two million nine hundred fifty eight thousand two hundred and twenty four Euro (EUR 282,958,224,-).

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the Company and by a certificate issued by the Company.

The interim balance sheet and the certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the appearing party decides to amend article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred ninety six million one hundred seventeen thousand nine hundred and seventy four Euro (EUR 296,117,974,-) represented by two hundred ninety six million one hundred seventeen thousand nine hundred and seventy four (296,117,974) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each".

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

Le limited liability partnership MM European Holdings LLP, avec siège social à Floats Road, Wythenshawe, Manchester M23 9LZ (Royaume-Uni), enregistrée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC 304702,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée WATERS LUXEMBOURG S.à r.l, ci-après dénommée la "Société" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 93818, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 677 du 27 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 25 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2177 du 8 septembre 2008,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La comparante décide d'adopter une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par part sociale.

*Deuxième résolution*

La comparante décide d'échanger les cinq cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix (526.390) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) contre treize millions cent cinquante-neuf mille sept cent cinquante (13.159.750) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

*Troisième résolution*

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent vingt-quatre Euros (EUR 282.958.224,-) pour le porter de son montant actuel de treize millions cent cinquante neuf mille sept cent cinquante Euros (EUR 13.159.750,-) à deux cent quatre-vingt-seize millions cent dix-sept mille neuf cent soixante-quatorze Euros (EUR 296.117.974,-) par l'émission de deux cent quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent vingt-quatre (282.958.224) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Est intervenu ensuite Monsieur Alain THILL, pré-nommé, qui déclare souscrire au nom et pour compte du limited liability partnership MM European Holdings LLP, pré-nommée, les deux cent quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent vingt-quatre (282.958.224) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer intégralement par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible due par la Société, d'un montant de deux cent quatre-vingt-deux millions neuf cent cinquante-huit mille deux cent vingt-quatre Euros (EUR 282.958.224,-).

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donné au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la Société ainsi que par un certificat émis par la Société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, la comparante décide de modifier l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-seize millions cent dix-sept mille neuf cent soixante-quatorze Euros (EUR 296.117.974,-) représenté par deux cent quatre-vingt-seize millions cent dix-sept mille neuf cent soixante-quatorze (296.117.974) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six mille sept cents Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2009. Relation GRE/2009/4614. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010732/132.

(100003395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Manulife Century Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.989.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"MLI Resources Inc.", a company incorporated and existing under the laws of Canada, established and having its registered office at Suite 1000-550, 6<sup>th</sup> Avenue, Calgary, Alberta, Canada,

here represented by Mr Kuy Ly Ang, director, residing in Luxembourg,

duly authorized by virtue of a proxy given to him in Toronto (Canada), on 02 November 2009,

which proxy after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The appearing is the sole shareholder of "MANULIFE CENTURY INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 12 March 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 420 of 7 June 1999 and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-68 989 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 25 March 2009 pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 957 of 07 May 2009.

The appearing party has requested to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (10,000.- CAD) so as to raise it from its present amount of SEVENTY-EIGHT MILLION TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,010,000.- CAD) to SEVENTY-EIGHT MILLION TWENTY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78'020'000.- CAD).

2 To issue, with a share premium, ONE HUNDRED (100) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

The sole shareholder, acting in said capacity, has then requested the undersigned notary to record the following resolutions:



*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (10,000.- CAD) so as to raise it from its present amount of SEVENTY-EIGHT MILLION TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78'010'000.-CAD) to an amount of SEVENTY-EIGHT MILLION TWENTY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,020,000.- CAD).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue ONE HUNDRED (100) new shares with a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) per share and a total share premium in an aggregate amount of SIXTY-SIX MILLION SIX HUNDRED FORTY-SEVEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (66'647'000.- CAD), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Mr. Kuy Ly Ang, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of "MLI Resources Inc.", by virtue of a proxy given on 2 November 2009 (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for ONE HUNDRED (100) new shares having each a nominal value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.- CAD) each with payment of a share premium in a total amount of SIXTY-SIX MILLION SIX HUNDRED FORTY-SEVEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (66'647'000.-CAD), and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The aggregate amount of SIXTY-SIX MILLION SIX HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (66'657'000 CAD) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the ONE HUNDRED (100) new shares to the Subscriber and to allocate the amount of TEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (10,000.- CAD) to the share capital and the amount of SIXTY-SIX MILLION SIX HUNDRED FORTY-SEVEN THOUSAND CANADIAN DOLLARS (66'647'000.- CAD) to the share premium account of the Company.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 5. of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**Art. 5. Corporate capital.** "The subscribed capital is fixed at SEVENTY-EIGHT MILLION TWENTY THOUSAND CANADIAN DOLLARS (78,020,000.- CAD) divided into seven hundred eighty thousand two hundred (780,200) shares with a par value of ONE HUNDRED CANADIAN DOLLARS (100.-CAD) per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders subject to the restriction foreseen by law.

The company may to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparu:

"MLI Resources Inc.", une société constituée et existants sous les lois du Canada, établie et ayant son siège social à Suite 1000-550, 6<sup>th</sup> Avenue, Calgary, Alberta, Canada,

représentée par Monsieur Kuy Ly Ang, administrateur, demeurant au Luxembourg,

dûment autorisé en vertu d'une procuration lui donnée à Toronto (Canada), le 02 novembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société anonyme de droit luxembourgeois "MANULIFE CENTURY INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 420 du 7 juin 1999 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 68 989 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 mars 2009 par un acte notarié, dressé par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 957 du 07 mai 2009.

Le comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (10'000,- CAD) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS ET DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (78'010'000,- CAD) à un montant de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS ET VINGT MILLE DOLLARS CANADIENS (78'020'000,- CAD).

2 Émission, avec une prime d'émission, de CENT (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100.- CAD) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Modification de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

L'associé unique, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (10'000.-CAD) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS ET DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (78'010'000.- CAD) à un montant de SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS ET VINGT MILLE DOLLARS CANADIENS (78'020'000.- CAD).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre CENT (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100.- CAD) et une prime d'émission pour un montant total de SOIXANTE-SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS CANADIENS (66'647'000.- CAD) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite, Monsieur Kuy Ly Ang s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de "MLI Resources Inc.", précitée, en vertu d'une procuration donnée le 02 novembre 2009, (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire CENT (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100.- CAD) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles avec la susdite prime d'émission d'un montant de SOIXANTE-SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS CANADIENS (66'647'000.- CAD) par un apport en numéraire.

Le montant intégral de SOIXANTE-SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE DOLLARS CANADIENS (66'657'000.-CAD) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les CENT (100) nouvelles actions nouvelles au Souscripteur et d'allouer le montant de DIX MILLE DOLLARS CANADIENS (10'000.- CAD) au capital social souscrit et le montant de SOIXANTE-SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS CANADIENS (66'647'000.- CAD) au compte prime d'émission de la Société.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital social.** "Le capital social de la Société est fixé à SOIXANTE-DIX-HUIT MILLIONS ET VINGT MILLE DOLLARS CANADIENS (78'020'000.-CAD) divisé en sept cent quatre-vingt mille deux cents (780'200) actions d'une valeur nominale de CENT DOLLARS CANADIENS (100.-CAD) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception toutefois des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à sept mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K.L. ANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15316. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010010673/157.

(100003672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

---

**Climax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 100.181.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Philippe HEGER, gérant de société, demeurant au 9, rue Lasalle, F-57000 Metz;

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Metz (France), le 10 décembre 2009;

2.- Madame Solange HEGER, née SEITELBACH, retraitée, demeurant au 14 rue des Mésanges, F-57050 Longeville-les-Metz (France),

ici représenté par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Metz (France), le 11 décembre 2009.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent pour être enregistrées en même temps avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme il est précisé ci-avant et agissant en leur qualités des deux (2) seuls et uniques associés de la société "CLIMAX LUXEMBOURG S.à r.l.", ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations.

*Exposé préliminaire*

1.- Que la société "CLIMAX LUXEMBOURG S.à r.l." (la "Société") est une société de droit luxembourgeois, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte notarié du 25 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 586 du 8 juin 2004;

2.- Que les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié dressé en date du 5 juin 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 31 juillet 2007, sous le numéro 1599 et page 76744;

3.- Que la Société est régulièrement inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100 181 et que son siège social est établi actuellement à L-4384 Ehlerange, Immeuble MGM, Zone Industrielle de la Zare Ouest;

4.- Que le capital social de la Société d'un montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124,- EUR) chaque action étant intégralement libérée, est détenu par Monsieur Philippe HEGER, prénommé, à concurrence de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) et par son co-associé, Madame Solange HEGER, née SEITELBACH, prénommée, à concurrence de deux pour cent (2%);

Ceci exposé, les parties comparantes, agissant ainsi en leur qualité de seuls associés de la Société et dûment représentés, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Première résolution*

Les associés préqualifiés ont décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Sanem vers la Ville d'Esch-sur-Alzette et ont DECIDE de fixer sa nouvelle adresse au 7, rue Lankelz, L-4205 Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège social et afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les mêmes associés ont décidé de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** "Le siège de la société est établi dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés."

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15927. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010010767/59.

(100003208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**Eiknes International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 85.585.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Berndt LÅNGSTRÖM, company director, residing in Vita Liljans Väg 20, SE-127 34 SKÄRHOLMEN, Sweden, (the "Principal"),

here represented by Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on October 19<sup>th</sup>, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. EIKNES INTERNATIONAL (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 85585, has been incorporated by deed of Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on December 28<sup>th</sup>, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 686 on May 3<sup>rd</sup>, 2002.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

#### Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Berndt LÅNGSTRÖM, directeur de sociétés, demeurant à Vita Liljans Väg 20, SE-127 34 SKÄRHOLMEN, Suède, (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 19 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera soumise avec les présentes à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. EIKNES INTERNATIONAL (la "Société"), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 85585 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 28 décembre 2001, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 686 du 3 mai 2002.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, Rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Hemmer, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2009. LAC/2009/56016. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010678/85.

(100003668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

**I.S.H. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9511 Wiltz, 114, rue Aneschbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.435.

—  
*Extrait de publication de l'assemblée générale extraordinaire du décembre 2009.*

Se sont réunis les associées de la société à responsabilité limitée "I.S.H. S.à.r.l." avec siège social à L-9511 Wiltz, 114, rue Aneschbach, (matr: 2007 2418 671), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.127.435.

Suite à une cession de parts où Monsieur Peter KREUSCH, architecte, né à Neuhaus/Paderborn (Allemagne) le 14 mai 1941, demeurant à D-53937 Schleiden, Stadtteil Bronsfeld, zum Röresberg, 26, a déclaré céder et transférer à Monsieur Iso KURBARDOVIC, né à Bac Rozaje/C. Gora (YU) le 1<sup>er</sup> août 1974 demeurant à L-9511 Wiltz, 114, rue Aneschbach présent et ce-acceptant, les cinquante-et-un (51) parts sociales lui appartenant dans la susdite société.

Cette cession de parts a été acceptée au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil, par Monsieur Peter KREUSCH, prénommé et Monsieur Iso KURBARDOVIC, prénommé étant devenu le seul et unique associé de ladite société.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2009. Relation: DIE/2009/11484. Reçu soixante-quinze Euros.

Ettelbruck, le 7 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2010011935/23.

(100005230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

**Easy Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 87.488.

—  
L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EASY SARL", établie et ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87488, (ci-après la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "FIMURANA S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1168 du 3 août 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1700 du 12 septembre 2006, contenant notamment l'adoption de sa dénomination sociale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alhard VON KETELHODT, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis LUX, prénommé.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
2. Nomination de Monsieur Régis LUX, juriste, né à Hayange (France), le 11 octobre 1969, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
4. Décharge accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat respectif.
5. Divers.

B) Que les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, l'assemblée déclarent se référer.

C) Que les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

D) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux associés par lettres recommandées à la poste le 19 novembre 2009, ainsi qu'il appert de la présentation des justificatifs des convocations à l'assemblée.

E) Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 100 parts sociales représentatives du capital social, 100 parts sociales, sont présentes ou représentées à la présente assemblée et que la présente assemblée est à considérer comme régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené la gérance à proposer les points figurant à l'ordre du jour et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

Au vu de la situation actuelle de la Société, le Président propose de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Les membres du bureau invitent l'assemblée de procéder au vote relatif à cette 1<sup>ère</sup> résolution:

- voix pour: 90
- voix contre: 10
- abstentions: ////

L'assemblée accepte la proposition ci-avant relatée et décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Le Président propose la nomination de Monsieur Régis LUX, juriste, né à Hayange (France), le 11 octobre 1969, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, comme liquidateur de la Société et recommande à l'assemblée de lui conférer les pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Les membres du bureau invitent l'assemblée de procéder au vote relatif à cette 2<sup>ème</sup> résolution:

- voix pour: 90
- voix contre: 10
- abstentions: ////

La nomination de Monsieur Régis LUX, préqualifié, comme liquidateur de la Société ainsi que la fixation de ses pouvoirs sont acceptées par l'assemblée.

#### *Troisième résolution*

Le Président propose de donner décharge au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'en date de ce jour, savoir le jour de la mise en liquidation de la Société.

Les membres du bureau invitent l'assemblée de procéder au vote relatif à cette 3<sup>ème</sup> résolution:

- voix pour: 90
- voix contre: 10
- abstentions: ///

L'assemblée décide, par vote spécial, de donner décharge au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VON KETELHODT - LUX - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2009. Relation GRE/2009/4680. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 07 janvier 2010.

Référence de publication: 2010010683/96.

(100003619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2010.

---

**El Dolce S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 103.782.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat comme commissaire aux comptes de la société EL DOLCE SA ayant son siège à L-2269 Luxembourg, 6, rue Jean Origer, immatriculée au RCSL B0103782.

Pétange, le 15 décembre 2009.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2010011914/12.

(100004817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Luxdisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.885.

**AUFLÖSUNG**

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 11. Dezember 2009*

Es wurde u.a. folgendes beschlossen:

- Der einzige Gesellschafter erklärt, dass alle Liquidationsmaßnahmen abgeschlossen sind und dass die Gesellschaft sämtliche Aktivitäten eingestellt hat. Somit wird entschieden, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.
  - Sämtliche Bücher sowie Sozialdokumente, während fünf Jahren, am früheren Gesellschaftssitz aufzubewahren.
- Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 11. Januar 2010.

*Für LUXDISC S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung*

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruus-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2010011937/20.

(100005197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---

**Influence Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.236.

Le Bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010012173/9.

(100005151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2010.

---